

CHARTRE FOURNISSEURS

Tibco entretient avec ses fournisseurs une relation fondée sur la confiance, l'équité et la responsabilité. Cette charte exprime les principes qui structurent ces relations et traduit l'engagement de Tibco à agir conformément à la Politique Achats, au label RFAR (Relations Fournisseurs et Achats Responsables) et à la norme ISO 20400.

Elle vise à offrir un cadre clair, lisible et cohérent permettant à chaque partenaire de comprendre les attentes de Tibco et les engagements pris en retour.

En 2025, Tibco a obtenu la médaille Or EcoVadis, reconnaissant la solidité de ses engagements environnementaux, sociaux, éthiques et d'achats responsables.

OBJECTIFS DE LA CHARTRE

Cette charte a pour objectif de clarifier les principes qui encadrent la relation entre Tibco et ses fournisseurs. Elle définit un socle commun garantissant une collaboration responsable, équilibrée et durable. Elle s'inscrit dans la continuité de la Politique Achats et des engagements RSE de Tibco.

CHAMP D'APPLICATION

La charte s'applique à l'ensemble des fournisseurs, sous-traitants et partenaires de Tibco, quelle que soit la famille d'achat concernée.

Elle complète les processus internes tels que la grille RSE utilisée dans les consultations, la clause RSE intégrée aux contrats-cadres et les outils facilitant le recours aux partenaires référencés, notamment la carte de France interne permettant d'identifier les partenaires par région.



ÉVALUATION, AUDIT ET CONFORMITÉ

Tibco évalue régulièrement la performance et la maturité RSE de ses partenaires.

Une évaluation formelle est prévue une fois par an afin de suivre l'évolution de la performance globale du fournisseur. Cette évaluation inclut également un retour relationnel permettant au fournisseur d'exprimer son niveau de satisfaction, ses difficultés éventuelles et ses propositions d'amélioration concernant la collaboration avec Tibco.

Ces évaluations peuvent être complétées par des audits documentaires ou sur site. En cas de non-conformité, un plan d'actions est exigé afin d'assurer une amélioration rapide et mesurable. L'absence de progrès peut entraîner la suspension ou la résiliation du partenariat.



ENGAGEMENTS DE TIBCO ENVERS SES FOURNISSEURS

Transparence et équité

Tibco s'engage à mener ses consultations de manière équitable grâce à des critères objectifs et à une grille de notation RSE déployée depuis 2025.

Les cahiers des charges fournis sont détaillés afin de permettre aux fournisseurs de comprendre clairement les attentes et d'y répondre avec précision.

Engagements éthiques de Tibco

Tibco adopte une conduite exemplaire dans la gestion de ses achats.

Tous les acheteurs ont signé la Charte Éthique révisée en 2025 et s'engagent à en respecter chaque principe. Ils agissent avec impartialité et ne peuvent accepter aucun avantage, cadeau ou bénéfice pouvant influencer une décision.

Toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts doit être déclarée. Les informations transmises par les fournisseurs sont traitées avec confidentialité et utilisées uniquement dans un cadre professionnel.

Pour toute remontée liée à un comportement non conforme à ces principes, les fournisseurs peuvent contacter l'adresse dédiée : ethique@tibco.fr.

Tibco s'engage enfin à respecter les principes de transparence, d'équité et de non-discrimination définis par ses référentiels internes.

Relations responsables et durables

Tibco privilégie un ancrage territorial fort : en 2025, 96 % de ses partenaires étaient situés en France.

Une carte de localisation facilite l'identification des partenaires déjà référencés et permet aux collaborateurs de privilégier, lorsque cela est possible, le recours aux fournisseurs existants et de proximité.

Tibco respecte strictement les délais de paiement contractuels et s'engage à maintenir des pratiques financières responsables : en 2025, le délai moyen de règlement était de 39 jours, dont 45% des factures sont réglées en moins de 12 jours.

Tibco s'attache à préserver la stabilité économique de ses partenaires en assurant un traitement rigoureux et équitable de la facturation, avec une attention particulière pour les autoentrepreneur.e.s.

Dialogue et amélioration continue

Tibco favorise la coopération dès les premières étapes des projets et maintient un dialogue continu tout au long de la relation. Un Comité de Médiation est également disponible pour accompagner les fournisseurs en cas de différend.



ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ENVERS TIBCO

Respect des lois et des droits humains

Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des réglementations applicables, notamment celles relatives aux droits humains, au droit du travail et aux libertés fondamentales.

Ils doivent garantir l'absence de travail forcé, de travail des mineurs et de discrimination.

Ils doivent également s'assurer que leurs propres partenaires et sous-traitants respectent ces mêmes principes.

Responsabilité environnementale

Les fournisseurs s'engagent à réduire leurs impacts environnementaux : gestion des déchets, optimisation énergétique, maîtrise des émissions de polluants, dont les gaz à effet de serre.

Ils doivent être en mesure de fournir des indicateurs sur demande et sont encouragés à proposer des solutions innovantes pour réduire l'empreinte environnementale globale des prestations.

Sous-traitance responsable

Les fournisseurs doivent encadrer leur propre sous-traitance de manière rigoureuse.

Ils sélectionnent des partenaires capables de respecter les exigences sociales, environnementales et éthiques définies par Tibco et leur imposent des règles équivalentes.

Ils mettent en place des dispositifs de suivi et, lorsque nécessaire, d'audit de leurs sous-traitants, notamment lorsqu'ils interviennent sur des activités critiques ou sensibles.

Sécurité et conditions de travail

Les fournisseurs doivent garantir un environnement de travail sûr et adapté aux risques de leurs activités.

Cela inclut la mise en place de mesures de prévention, de formations régulières et de dispositifs d'alerte.

Ils doivent veiller à ce que leurs sous-traitants appliquent les mêmes exigences, et signaler tout incident majeur.

Éthique et intégrité

Les fournisseurs doivent adopter une conduite exemplaire fondée sur l'intégrité. Ils s'engagent à prévenir toute forme de corruption, à ne proposer aucun avantage visant à influencer une décision et à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel. Les informations transmises doivent être exactes et complètes. Ils doivent protéger la confidentialité des données et documents qui leur sont confiés et s'assurer que leurs sous-traitants appliquent les mêmes standards de protection. Toute donnée personnelle traitée dans le cadre des prestations doit l'être en conformité avec le RGPD et faire l'objet de mesures de sécurité appropriées pour en garantir la protection. Pour toute alerte éthique ou comportement suspect, les fournisseurs peuvent contacter directement Tibco via l'adresse dédiée : ethique@tibco.fr.

Transparence et amélioration continue

Les fournisseurs participent activement aux démarches d'évaluation et d'audit engagées par Tibco.

Ils doivent fournir des informations fiables et mettre en œuvre les actions correctives demandées.

Ils sont encouragés à proposer spontanément des améliorations techniques, organisationnelles ou environnementales en contactant directement le service Achats.



CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET RELATION AVEC TIBCO

Les fournisseurs doivent informer Tibco de toute sous-traitance critique, de tout changement majeur dans leur chaîne d'approvisionnement et de tout risque identifié.

Ils signalent sans délai tout incident susceptible d'impacter la qualité, la sécurité ou la continuité des prestations.

Cette transparence permet à Tibco d'anticiper et de gérer efficacement les risques liés à l'approvisionnement.



AMÉLIORATION CONTINUE

Cette charte évolue régulièrement afin de rester cohérente avec les pratiques du Groupe, les enjeux RSE et les référentiels associés.

Les fournisseurs sont invités à contribuer à cette dynamique en partageant leurs bonnes pratiques.

MÉDIATION DES LITIGES

Lorsque les démarches classiques n'ont pas permis de résoudre un différend, le fournisseur peut saisir le Comité de Médiation des Litiges Fournisseurs.

Pour toute sollicitation, une adresse dédiée est disponible : mediation-fournisseurs@tibco.fr.

Ce dispositif garantit un traitement impartial des situations sensibles et contribue à préserver une relation constructive.

En signant cette charte, le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance des principes régissant sa relation avec Tibco et accepte de s'y conformer pleinement.

Date

Signature